



Décision d'aide humanitaire

23 02 01

Titre : Renforcement des capacités de réponse humanitaire aux catastrophes naturelles par un financement thématique à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (la FICR)

Lieu d'intervention : Global

Montant de la décision : 3.500.000 EUR

Numéro de référence de la décision : ECHO/THM/BUD/2005/05000

Exposé des motifs

1 - Justification, besoins et population ciblée

1.1. - Justification :

Au cours des décennies passées, les catastrophes naturelles telles que les séismes, les sécheresses, les inondations, les tempêtes et les cyclones tropicaux, les incendies de terrains en friche et les éruptions volcaniques ont causé des pertes importantes de vies humaines et de moyens de subsistance, et la destruction d'infrastructures économiques et sociales, ainsi que des dommages à l'environnement. Suite au changement climatique, la fréquence et l'intensité des événements liés au climat sont susceptibles d'augmenter.

Selon Munich Re¹, au cours de la dernière décennie les pertes ont pratiquement décuplé, avec environ 7.000 catastrophes naturelles tuant et causant des pertes économiques estimées à plus de 650 milliards d'euros. Le Tsunami en Asie du Sud a porté le nombre annuel de victimes de catastrophes naturelles dans le monde en 2004 à 320.000, soit plus de quatre fois le nombre de l'année précédente. En mettant l'accent de la réponse aux catastrophes sur l'assistance humanitaire, plutôt que sur le renforcement des capacités de prévention des catastrophes, des ressources importantes sont absorbées, qui devraient normalement être consacrées aux efforts

¹Munich Re. Topics 2003, Natural Catastrophes – the current position
[ECHO/THM/BUD/2005/05000](#)

de développement. La Déclaration de Hyogo de la Conférence mondiale sur la réduction des catastrophes reconnaît que les "catastrophes sapent sérieusement et en très peu de temps les résultats des investissements de développement, et par conséquent, sont un obstacle important à un développement durable et à l'éradication de la pauvreté". Des stratégies plus efficaces de prévention pourraient épargner des millions d'euros ainsi que des milliers de vies.

Beaucoup de pays sont confrontés aux catastrophes naturelles, mais les pays les plus pauvres y sont anormalement vulnérables. Il est estimé que 97% environ des décès liés aux catastrophes naturelles se produisent dans les pays en développement². Dans certains cas, des catastrophes naturelles amplifient des situations d'urgence causées par l'homme ou vice versa, comme dans le cas de la sécheresse en Afghanistan.

S'il est vrai que le Tsunami du 26 décembre 2004 ne pouvait pas être évité, il est clair que son impact aurait pu être réduit si les pays concernés et les communautés côtières avaient été mieux équipés de systèmes d'alerte précoce efficaces. Le Tsunami a également montré le rôle essentiel de la préparation pour un mécanisme approprié de réponse d'urgence.

Pour faire face à ce défi, les gouvernements, les organisations internationales, telles que les Nations Unies et la Croix-Rouge, et d'autres acteurs humanitaires doivent prendre des initiatives et des mesures efficaces et appropriées pour prévenir, atténuer et répondre rapidement aux catastrophes naturelles.

Le Mouvement de la Croix-Rouge et, en particulier, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (la FICR), sont non seulement dédiés à l'assistance et à la réponse aux besoins des plus vulnérables, mais sont particulièrement bien placés et équipés pour relever ces défis. Depuis sa création en 1919, ce réseau de 181 sociétés nationales et leurs volontaires travaillent tous les jours avec les personnes vulnérables à répondre à leurs besoins, à réduire la vulnérabilité de leurs communautés aux catastrophes et à renforcer leurs capacités de réponse et de reconstruction de leur vie. Les volontaires sont les acteurs de première ligne en cas de catastrophe, et dans plus de 90% des catastrophes naturelles et d'origine humaine qui se produisent chaque année, les Sociétés Nationales (SN) sont capables de répondre.

Quand l'échelle d'une catastrophe dépasse la capacité de la SN concernée, la Fédération internationale peut mobiliser les ressources nécessaires pour renforcer la SN au niveau national, régional et international. Par exemple, dans la Décision de Première Urgence d'ECHO³ pour le Tsunami, la FICR a été sélectionnée comme seul partenaire puisqu'elle était l'organisation la mieux capable de répondre par ses SN dans la totalité de la région touchée.

Cet avantage, qui fait de la FICR un leader mondial dans la réponse aux catastrophes, présente également un défi important. La complexité des catastrophes croît dans un environnement international de plus en plus exposé et instable et la Fédération internationale doit s'efforcer d'améliorer la coordination de son action dans les catastrophes avec les autres acteurs humanitaires. La FICR a développé une stratégie pour renforcer et consolider ses outils de gestion des catastrophes et a approché ECHO pour un financement thématique. Aujourd'hui, la FICR a la compétence nécessaire pour répondre aux catastrophes naturelles, aux catastrophes environnementales et aux déplacements de population, et a démontré la

²La Banque mondiale. Rapport de développement mondial, 2000

³Décision ECHO/AS/BUD/2004/03000

valeur que cette compétence apporte à la gestion de catastrophes, particulièrement dans les secteurs suivants :

- Mobilisation et coordination d'équipes formées nationales, régionales et internationales, sous forme d'équipes d'intervention de SN, d'équipes régionales de réponse aux catastrophes (RDRT - Regional Disaster Response Team), d'équipes d'évaluation des besoins et de coordination (FACT - Fact Assessment Coordination Team), et d'unités techniques spécialisées pour l'action d'urgence (ERU -Emergency Response Unit).
- Mobilisation et coordination de tous les dons en nature, suivis par des tableaux de mobilisation mis à la disposition de tous les donateurs par un système d'information de gestion de catastrophes (DMIS - Disaster Management Information System).
- Planification nationale et régionale de la préparation et de la réponse aux catastrophes.
- Outils de préparation aux catastrophes tels qu'évaluations des vulnérabilités et des capacités (VCA – Vulnerability and Capacity Assessment) et les directives pour la bonne préparation des SN (WPNS – Well Prepared National Society).

La FICR souhaite un financement thématique d'ECHO pour continuer à renforcer ses programmes de préparation et de réponse aux catastrophes, et développer lorsque nécessaire de nouvelles applications, de manière à assurer une assistance de haute qualité aux populations les plus vulnérables aux catastrophes.

Ce programme est en conformité avec **la stratégie DIPECHO** et **l'approche thématique d'ECHO** pour le financement des organisations internationales. Cette approche thématique des besoins humanitaires représente une nouvelle manière de travailler avec les organisations internationales (OI) et l'engagement d'ECHO de travailler étroitement avec les OI dans l'octroi de l'aide humanitaire. Par cette approche thématique, ECHO cherche à financer le démarrage d'activités de nature innovatrice qui fournissent une plus-value pour répondre aux besoins humanitaires et développent les capacités de réponse de la communauté humanitaire.

1.2. - Besoins identifiés :

Malgré des efforts considérables, la majorité des acteurs humanitaires reconnaît qu'il reste encore des lacunes dans la réponse aux catastrophes naturelles, en termes d'évaluation de la situation, de développement des stratégies de réponse, d'appel à des partenaires, d'établissement d'actions communes, d'identification des besoins et de vérification de leur satisfaction.

Au cours des décennies passées, la FICR a répondu à la plupart des principales catastrophes naturelles globales. Mouvements de population au Rwanda, au Libéria, au Tchad, au Malawi, au Cambodge, aux Balkans et ailleurs; famines et sécheresses en Éthiopie, au Soudan, en Afrique australe, en Corée du Nord, en Asie centrale et en Somalie; séismes en Inde, en Colombie, en Arménie, en Turquie, au Pérou, en Algérie, en Iran et au Salvador; ouragans et cyclones aux Caraïbes, en Amérique centrale, en Asie et dans le Pacifique ; et d'innombrables catastrophes mineures. La FICR a joué un rôle clé dans la réponse à la catastrophe du Tsunami. La FICR évalue régulièrement ses programmes pour constamment réviser et adapter ses systèmes et méthodologies. La FICR est ainsi en train de conclure une évaluation interne de sa réponse à la catastrophe du Tsunami.

Des recommandations découlant de ces évaluations et les leçons apprises ont été prises en compte dans le développement des outils et des systèmes de réponse aux catastrophes de la FICR, coordonnés par le Secrétariat et ses délégués sur le terrain et mis en oeuvre par les sociétés nationales. Ces systèmes sont axés sur l'amélioration de la capacité et de l'efficacité des sociétés nationales à se préparer et à répondre aux catastrophes et ainsi maximiser l'assistance, coordonnée et adéquate, aux victimes.

La capacité d'évaluer rapidement les dommages et les besoins dans une catastrophe et de veiller à la coordination et la mise en oeuvre efficaces d'un plan d'action élaboré à partir de l'évaluation, est fondamentale à l'efficacité de la réponse aux catastrophes. La FICR a développé les outils qui forment la base de la capacité du Mouvement de la Croix-Rouge à répondre aux catastrophes naturelles :

FACT "*Equipes d'évaluation sur le terrain et de coordination*". Les équipes FACT, formées internationalement par la Fédération, sont le premier moyen de soutien des sociétés nationales de la région lorsque la situation est devenue si importante ou si complexe que les ressources propres de la SN concernée sont dépassées et qu'une aide internationale devient nécessaire. Les équipes de FACT ont été déployées dans de nombreux cas et leur capacité à fournir une aide et à améliorer l'action a été démontrée dans la plupart des cas. La méthodologie de FACT a été développée en collaboration étroite avec OCHA et les systèmes d'évaluation et de coordination sont compatibles avec le système UNDAC d'OCHA.

RDRT "*Equipes régionales de réponse aux catastrophes*" est une initiative qui a commencé en 1998 dans le but d'utiliser efficacement les capacités existantes des sociétés nationales dans chaque région. Le système est créé pour utiliser le personnel et les volontaires formés par les SN pour répondre aux catastrophes se produisant dans leur propre région. Les équipes sont donc entièrement composées de membres du personnel des SN. Le but des RDRT est de promouvoir activement le développement de capacités régionales dans la gestion de catastrophes, compte tenu de la capacité des RDRT à fonctionner dans *le contexte local* (par exemple lors du séisme de Bam, l'équipe RDRT malaise a rejoint l'ERU-hôpital norvégio-finlandais). La Fédération a formé avec succès et a incorporé des équipes RDRT dans des réponses à des catastrophes en Afrique, aux Amériques, au Moyen-Orient, en Asie et dans le Pacifique, où elles complètent les délégations régionales et, le cas échéant les équipes FACT et ERU, en soutien de la société nationale concernée.

ERU : "*Les unités de réponse d'urgence*" fournissent une aide spécifique ou des services directs quand les moyens locaux sont détruits ou submergés par les besoins, voire inexistant. Utilisant un système d'équipements modulaire normalisé et des équipes préalablement formées de spécialistes techniques des SN, les ERU peuvent être déployées dans un délai de 48 heures. Le déploiement d'une ERU est basé sur une évaluation des besoins entreprise par une équipe FACT ou RDRT et est coordonné par le département de soutien des opérations du Secrétariat à Genève. Aujourd'hui, 13 sociétés nationales ont 32 ERU pour le soutien de l'aide dans les secteurs de la logistique, des télécommunications et de la technologie de l'information, de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de la distribution de biens de 1^{ère} nécessité.

DMIS : La collecte, la gestion et la diffusion de toutes sortes d'informations sont critiques dans une catastrophe. La Fédération a développé le système DMIS qui est un outil basé sur le web, accessible seulement au personnel des SN de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cet outil s'est montré un élément utile et important de la préparation aux catastrophes de la

Fédération, en fournissant des rapports du terrain, complets et en temps réel, et donnant aux utilisateurs l'accès à de nombreux et précieux outils et bases de données. Il est nécessaire de former un plus grand nombre d'utilisateurs en dispensant des cours et l'accès au système pour les sociétés nationales qui auraient moins d'accès à Internet. En outre, le système profiterait d'un logiciel amélioré permettant une interface avec les outils de gestion d'informations d'autres agences, tels que ReliefWeb et le Global Disaster Alert System d'OCHA.

Logistique et service d'achats : La contribution qu'une logistique efficace apporte à la gestion professionnelle des catastrophes est capitale dans l'octroi de l'aide globale aux populations touchées. Elle vise à établir les capacités nécessaires pour mobiliser et déplacer les marchandises et les personnes quand et là où nécessaire. La mobilisation rapide des biens de première nécessité, des matériels, des équipements, du transport et des professionnels spécialisés en logistique est une composante clé du système de préparation et de réponse de la Fédération. La Fédération internationale a été généralement reconnue pour sa capacité à fournir rapidement l'aide appropriée et à mobiliser les ressources nécessaires pour la réponse au Tsunami, bien qu'il y ait également reconnaissance du fait que cette réponse aurait pu être plus efficace par l'amélioration de la capacité régionale. Pour cette raison, la Fédération cherche à accroître considérablement les stocks logistiques pré-positionnés régionalement et à développer davantage des unités logistiques régionales, tout en élargissant ses accords-cadres avec des fournisseurs couvrant d'autres biens de première nécessité. Cela sera fait au niveau mondial (pas seulement dans les zones touchées par le Tsunami) afin d'assurer une livraison plus rapide des marchandises.

La FICR a déjà établi une unité logistique (Dubai) et un centre de gestion de catastrophe (PADRU) où des stocks d'urgence ont été pré-positionnés pour permettre une assistance rapide aux populations touchées. Elle a également négocié des accords-cadres avec ses fournisseurs pour de nombreux biens de première nécessité essentiels, assurant ainsi une livraison rapide en cas de besoin. Ces actions seront développées avec pour but la mise en œuvre d'une stratégie globale de gestion des stocks.

Les interventions de **préparation aux catastrophes** ont été très utiles pour le développement de réponses aux catastrophes efficaces, efficaces et dans les temps. Les plans de préparation aux catastrophes doivent être périodiquement réexaminés et remis à jour avec un accent particulier sur les zones et les groupes les plus vulnérables. L'opération Tsunami a montré une nouvelle fois l'importance du rôle de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la diffusion de règles d'alerte précoce, la sensibilisation, l'éducation et le plan d'évacuation au niveau communautaire.

Ces dernières années, la Fédération internationale a continué à développer ses politiques, normes et reconnaissance de responsabilité et à revoir ses opérations de gestion de catastrophe afin d'améliorer ses services aux plus vulnérables et de défendre leurs intérêts et le travail des sociétés nationales. La FICR a développé des outils clés d'évaluation des catastrophes qui doivent être encore renforcés : l'évaluation des vulnérabilités et des capacités (VCA), les directives pour une société nationale bien préparée (WPNS) et finalement la méthodologie pour une meilleure programmation des initiatives (BPI) qui fournit aux SN un outil pour analyser les impacts positifs et négatifs de leurs programmes sur les communautés, particulièrement dans un contexte de violence ou de conflit.

La planification de préparation aux catastrophes englobe la planification à tous les niveaux, du communautaire à l'international, prenant en considération tous les acteurs humanitaires,

gouvernementaux et autres, et est effectuée en continu au sein de la Fédération internationale. L'expérience du Tsunami a souligné l'importance de coordonner les plans au niveau régional, et de rendre les informations sur ces plans disponibles et faciles à consulter afin de rendre la prise de décision plus facile, plus rapide et plus appropriée. Les recommandations sont donc d'entreprendre régionalement l'établissement de la cartographie des catastrophes et la planification de préparation : chaque région devant avoir un plan de gestion de catastrophe qui identifie les catastrophes potentielles, les échelles et magnitudes probables, les besoins de préparation en termes d'approvisionnements, de réserve de staff de management, de collecte de fonds, de mobilisation de ressources, d'achats etc.

La coordination vise à assurer la coopération à la fois au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi qu'entre le Mouvement et les autres acteurs, afin de réduire la duplication, de maximiser l'organisation des opérations basées sur des informations partagées et d'optimiser l'utilisation de toutes les ressources. La Fédération internationale travaille sur les leçons apprises des crises récentes afin d'améliorer la coopération dans le Mouvement et avec les autres acteurs humanitaires.

1.3. – Population ciblée et régions concernées :

Le financement au titre de la présente décision profitera aux communautés locales qui sont particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles. Il profitera également aux victimes, blessés et survivants de catastrophes, soudaines ou non, ainsi qu'au Mouvement de la Croix-Rouge et à d'autres parties concernées travaillant dans la gestion de catastrophes.

Cette décision de financement soutiendra spécifiquement le renforcement de la capacité de préparation aux catastrophes de certaines SN dans des pays à haut risque (qui seront identifiés avec la FICR), en complément au programme DIPECHO (par exemple les groupes de travail VCA dans des pays comme le Guatemala, Panama, Costa Rica et Honduras ou le support aux exercices de planification d'urgence des SN au Timor oriental, au Népal, au Bangladesh, en Équateur, en Arménie, en Géorgie ou au Ghana).

1 4. - Évaluation des risques et contraintes éventuelles :

La complexité des catastrophes croît dans un environnement international de plus en plus exposé et précaire, ce qui représente une contrainte significative pour la Fédération internationale qui doit s'efforcer d'améliorer la coordination de sa réponse aux catastrophes à côté d'autres acteurs humanitaires. L'instabilité politique dans certains des pays où la FICR mettra en oeuvre le programme est une autre contrainte.

Des catastrophes importantes et soudaines pourraient avoir un impact sur la disponibilité et l'utilisation des ressources et actifs de la Fédération, qui pourraient détourner le travail sur la mise en oeuvre des activités de ce programme, particulièrement celles sur le terrain.

Il est également supposé que les autres donateurs, les SN et le public continuent à soutenir le développement ultérieur du système de préparation et de réponse aux catastrophes de la Fédération dans le monde entier.

2 - Objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée : ⁴

2.1. - Objectifs :

L'objectif principal de la présente décision est que les victimes des catastrophes naturelles soient mieux assistées et que les SN de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aient la capacité d'aider efficacement les populations à réduire le risque, répondre à et se rétablir des catastrophes, allégeant ainsi la souffrance humaine et réduisant les pertes de vie.

L'objectif spécifique est le renforcement de la capacité de la FICR à se préparer et à répondre rapidement aux catastrophes, soudaines ou non, par le développement de son programme de gestion de catastrophes.

2.2. - Composantes :

Le financement assuré par la présente décision soutiendra les volets suivants du programme de gestion de catastrophe de la FICR :

Réponse aux catastrophes

La FICR entreprend un examen de ses outils FACT et RDRT, de leurs complémentarité et synergies. La base de données du personnel nécessite à la fois un examen et une mise à jour. Des cours supplémentaires de formation de base à l'outil FACT seront organisés avec pour objectif une plus grande participation des membres régionaux et des SN moins développées. Certaines fonctions spécialisées supplémentaires (finances, administration, aide psychologique et regroupement des familles) ont été identifiées comme étant importantes à intégrer dans les équipes FACT et la FICR continuera à former du personnel expérimenté dans ces domaines pour les inclure dans les équipes FACT. Progressivement, la formation FACT pourra également inclure d'autres organisations telles qu'UNDAC, ECHO, DFID, OFDA, OXFAM, les agences d'aide gouvernementales telles que CDERA aux Caraïbes, et d'autres ONG, afin de fournir une plus large base de connaissances pour un meilleur contact et une meilleure coordination dans les catastrophes complexes. Les examens récents ont relevé que les équipes FACT et RDRT doivent être renforcées à la fois personnellement et opérationnellement afin de leur permettre de remplir leur mission plus efficacement. Des trousseaux personnelles, des moyens de télécommunication, des équipements de base pour l'eau et l'assainissement, des modules d'administration et de logement améliorés doivent être développés et déployés dans les équipes.

Des évaluations récentes recommandent qu'on établisse des liens plus étroits entre RDRT et FACT par une formation commune, leur permettant de fusionner quand elles sont toutes les

⁴ Les subventions pour la mise en oeuvre de l'aide humanitaire au sens du Règlement du Conseil (CE) No.1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire sont attribuées conformément au règlement financier, notamment l'art.110, et ses règles de mise en oeuvre notamment l'art.168 (le Règlement du Conseil (CE, l'EURATOM) n° 1605/2002 du 25 juin 2002, JO L248 du 16 septembre 2002 et n° 2342/2002 du 23 décembre 2002, JO L 357 de taux du 31 décembre 2002). Taux de financement : conformément aux dispositions de l'art.169 du règlement financier, les subventions pour la mise en oeuvre de la présente décision peuvent financer 100% des coûts d'une action. Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en oeuvre par des ONG sur la base de contrats cadres de partenariat (FPA) (conformément à l'article 163 des règles de mise en oeuvre du règlement financier) et des agences des Nations unies basées sur l'accord-cadre financier et administratif (FAFA). Les normes et critères établis dans le contrat cadre de partenariat type d'ECHO auquel les ONG et les organisations internationales doivent adhérer et les procédures et les critères requis pour devenir un partenaire peuvent être trouvés sur le site http://europa.eu.int/comm/echo/partners/index_en.htm

deux déployées. RDRT, avec sa connaissance locale et régionale, se concentrerait plus sur les évaluations des besoins et assurerait la coopération opérationnelle et les contacts entre la société nationale hôte et la Fédération, tandis que FACT se concentrerait sur la coordination et l'utilisation appropriée des ressources internationales. Les équipes de FACT devraient jouer un rôle de coordination dans la phase d'urgence immédiate, facilitant la réponse d'urgence de la Fédération et le déploiement des ERU, ainsi que l'évaluation rapide des besoins urgents et l'établissement des bases pour le plan d'action. Au titre de cette décision de financement, la FICR pourra prendre les mesures nécessaires visant à la mise en œuvre de ces recommandations.

En outre, se basant sur l'expérience acquise des opérations précédentes, une méthodologie d'évaluation de besoins et un manuel ont été développés en consultation avec d'autres agences humanitaires. L'expérience du Tsunami a de plus souligné l'importance d'une évaluation des besoins rapide et exacte et a également montré l'utilité d'avoir au minimum un tiers du personnel de soutien venant des pays voisins avec la connaissance du contexte local et au moins deux locaux dans chaque équipe d'évaluation. Le travail progresse sur la production du manuel, qui sera largement diffusé, et la formation à l'établissement d'évaluations sera fournie aux délégués et aux sociétés nationales dans des ateliers spécifiques mais aussi durant la formation des FACT, RDRT et ERU.

ERU : L'expérience récente avec les déploiements ERU a indiqué que certaines ERU devaient être rendues plus modulaires et flexibles pour leur permettre de soutenir des populations dispersées. Il semble y avoir un besoin de nouvelles ERU, par exemple pour l'établissement et la gestion de camps, et l'eau et l'assainissement pour une petite population. Il a semblé, dans de nombreux cas, essentiel de déployer une ERU logistique et une ERU télécommunications en même temps qu'une équipe FACT, et selon la situation, également une ERU de distribution des biens de première nécessité. Cela réduit considérablement le délai de démarrage des opérations immédiatement après une catastrophe.

DMIS : La FICR poursuivra le développement et la mise à jour du logiciel DMIS pour l'alerte précoce, la prévision et la communication. En outre, la FICR développera une interface avec les systèmes d'autres agences, tels que le Disaster Management Alert (DMA), le Global Disaster Alert System (GDAS) d'OCHA en cours de développement, le Reliefweb d'OCHA et d'autres systèmes spécialisés dans les séismes, la météo et l'alerte précoce. Afin d'assurer une plus grande utilisation de DMIS, la FICR prévoit de traduire les informations clés dans d'autres langues et d'augmenter la formation des SN moins familiarisées avec DMIS.

ECHO soutiendra également l'état de **préparation logistique** de la FICR par la cartographie des approvisionnements, des stocks stratégiques et le prépositionnement des biens de première nécessité essentiels. De plus, les deux Unités Logistiques régionales (Dubai et Nairobi) seront développées et étendues et un centre de gestion de catastrophe sera créé à Kuala Lumpur. Le partage des services logistiques, tels que les entrepôts, avec d'autres organisations (entre autres le CICR ou les NU), sera encouragé.

ECHO soutiendra le pré-positionnement de stocks en conteneur dans certaines îles du Pacifique et aux Caraïbes pour permettre aux SN de répondre immédiatement en cas d'urgence. Un autre outil pour assurer la réponse rapide au niveau des SN sont les troussees pour volontaires. Ces troussees, contenant des vêtements de protection appropriés avec identification, des masques anti-poussières, des outils etc., permettent aux volontaires de commencer à travailler immédiatement. ECHO soutiendra le pré-positionnement de ces

trousses et leur révision pour pouvoir les utiliser dans d'autres régions du monde.

La coordination des transports aériens et des approvisionnements internationaux, est complexe et exige un redéveloppement afin de tirer profit de l'expérience acquise et de mettre en oeuvre des initiatives telles que le Système de Logistique Humanitaire (HLS), qui sera piloté dans des centres régionaux sélectionnés, à Dubaï, Kuala Lumpur et Nairobi.

Les normes globales de reporting logistique peuvent être développées en mettant le logiciel HLS à la disposition de toutes les SN et en formant celles-ci à son utilisation. Cela aiderait également à promouvoir la normalisation dans la gestion et le reporting des approvisionnements.

La Fédération internationale a un service d'achat de haute qualité, pratiquement prêt à être certifié comme Centre d'Approvisionnement Humanitaire (HPC) agréé par ECHO, répondant aux besoins d'approvisionnement des différents acteurs humanitaires tant internes qu'externes au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Afin de remplir cette mission, le département logistique aura besoin de ressources pour achever l'évaluation de l'extension de l'HPC pour servir d'autres organisations humanitaires, un système de programmation et pour préparer la politique et les documents de procédure pour diffusion.

La FICR développera les meilleures pratiques et un manuel pour la bonne **coordination** dans le Mouvement et avec les autres acteurs humanitaires pendant les catastrophes naturelles et leurs conséquences immédiates.

Enfin, le financement au titre de la présente décision contribuera à la finalisation du Manuel des Procédures Opérationnelles afin de les mettre à jour et les simplifier pour une large diffusion dans les délégations et les sociétés nationales.

Préparation aux catastrophes

Des travaux complémentaires sont nécessaires pour soutenir les sociétés nationales dans le renforcement de leurs programmes de réduction des risques et de prévention et pour évaluer l'efficacité des programmes existants.

En outre, il est nécessaire de renforcer davantage et de mettre à jour les outils de prévention concernés comme les plans de préparation aux catastrophes, les VCA et WPNS, comme outils utiles et pratiques pour préparer les sociétés nationales à répondre aux catastrophes ainsi que leur fournir des informations critiques dans l'élaboration des plans de préparation et de réponse aux catastrophes et la conception des réponses appropriées.

La FICR a demandé le financement de la Commission Européenne pour poursuivre ses activités de formation visant à harmoniser les outils communautaires avec les programmes basés sur les communautés utilisés dans la préparation aux catastrophes.

3 - Durée prévue des actions dans le cadre de la décision proposée :

L'opération financée dans le cadre de la présente décision a été conçue pour durer un an pour atteindre les résultats prévus, y compris le temps pour la préparation des opérations assez complexes. La durée de mise en oeuvre de la présente décision sera de **15 mois**. Les

opérations humanitaires financées par la présente décision doivent être mises en oeuvre au cours de cette période.

Les dépenses au titre de la présente décision seront éligibles à partir du 1er octobre 2005.

Date de commencement : le 1er octobre 2005

Si la mise en oeuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de *force majeure* ou d'une circonstance comparable, la période de suspension ne sera pas prise en considération pour le calcul de la durée des opérations d'aide humanitaire.

Selon l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de terminer l'accord signé avec une organisation humanitaire pour la mise en oeuvre d'une opération lorsque la durée de suspension des activités dépasse un tiers de la durée totale prévue pour l'opération. À cet égard, la procédure établie dans les conditions générales de l'accord spécifique sera appliquée.

4 - Interventions/décisions précédentes de la Commission dans le contexte de l'opération concernée

Ceci est la première décision de financement thématique pour le soutien du programme de gestion des catastrophes de la FICR. ECHO a développé des collaborations thématiques avec les partenaires suivants :

- HCR : Protection et enregistrement des réfugiés (EUR 10M 2003 et EUR 5M 2005)
- CICR : Protection des civils dans les conflits armés (EUR 10M 2003 et EUR 4M 2005)
- OCHA : Systèmes d'information humanitaire (EUR 4M 2004 et EUR 4M 2005)
- OMS : Actions de santé dans les programmes de crises (EUR 3,5M 2004 et EUR 4M 2005)
- PAM : Evaluation des besoins en aide alimentaire (EUR 4,5M 2004)
- UNICEF : Collecte de données, protection des enfants et préparation aux urgences (EUR 996.000 2003, EUR 7,4M 2004)

Liste des accords de subvention FICR- ECHO en 2005		
Pays	Titre du contrat	Montant en EUR
AFGHANISTAN	Opération Inondations	570.000
GUYANE	Réponse d'urgence aux inondations en Guyane	624.348
TCHAD	Aide aux réfugiés soudanais au Tchad	800.000
ANTIGUA-ET-BARBUDA	Renforcement de la gestion régionale des catastrophes aux Caraïbes	500.000
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	Volcan de Manam : abris à moyen terme pour les IDP dans les centres de soins	200.000
TOTAL		2.694.348

La FICR veillera à ce qu'il n'y ait aucun chevauchement dans le financement des activités par les différents donateurs et notamment entre les financements ECHO aux niveaux géographique et thématique.

5 - Autres donateurs et mécanismes de coordination de donateurs

Une nombre important de donateurs (institutionnels, sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, privés) contribue généralement au financement des programmes globaux de gestion des catastrophes et de coordination de la Fédération.

Le Département pour le développement international (DFID) du gouvernement britannique a un partenariat de quatre ans avec la Fédération internationale, qui cherche à améliorer l'impact des sociétés nationales individuellement et de la Fédération dans son ensemble dans la délivrance de services aux personnes les plus vulnérables par la mise en oeuvre de la Stratégie 2010 de la Fédération internationale. Il se concentre sur quatre secteurs principaux qui comprennent la préparation et la réponse aux catastrophes, et le DFID soutient l'appel à la Gestion des catastrophes et la Coordination.

La planification annuelle et le processus d'appel subséquent engagés par le Secrétariat et ses délégations cherchent à soutenir les sociétés nationales en répondant aux besoins des plus vulnérables par la mise en priorité des activités conformément à la Stratégie 2010. L'adhérence à la Stratégie 2010 et à la Stratégie pour le Mouvement assurera la cohérence et la complémentarité des projets couverts par les appels.

La Fédération internationale aide également les SN membres dans la coordination du support des donateurs et la promotion des partenariats par le processus de Stratégie d'accord de coopération (CAS). Le CAS est le processus par lequel une société nationale gère sa coopération avec ses partenaires (du Mouvement et externes au Mouvement) afin de réaliser sa mission en faveur de la communauté qu'elle sert.

Un Groupe de travail pour la gestion des catastrophes, composé de sociétés nationales donatrices et de représentants des sociétés nationales actives dans la gestion de catastrophes, a

agi, depuis l'an 2000, comme groupe consultatif officieux du Secrétariat dans le développement des outils et des stratégies de gestion de catastrophes. Ce groupe se met d'accord, sur une base annuelle, sur les priorités d'actions qui sont incluses dans l'appel et soutenues par les SN donatrices.

ECHO assurera le suivi du programme dans les pays sélectionnés avec son réseau d'experts de terrain et de bureaux régionaux de support. Des Missions communes de revues entre ECHO et la FICR auront lieu. Au **siège**, des réunions trimestrielles avec la Fédération auront lieu pour revoir le programme.

6 – Montant de la décision et ventilation par objectifs spécifiques :

6.1. - Montant total de la décision : EUR 3 500 000.

6.2. - Ventilation du budget par objectifs spécifiques

Objectif principal : Les victimes des catastrophes naturelles sont mieux assistées et les Sociétés Nationales de la Croix-Rouge nationale et du Croissant-Rouge ont la capacité d'aider avec succès des populations à réduire le risque des, à répondre aux et à se rétablir après des catastrophes, allégeant ainsi la souffrance humaine et les pertes évitables de vies.				
Objectifs spécifiques	Montant alloué par objectif spécifique (EUR)	Zone géographique d'opération	Activités	Partenaires potentiels ⁵
<p>Objectif spécifique 1 :</p> <p>La capacité de la FICR à se préparer à et à répondre rapidement aux catastrophes, soudaines ou non, est renforcée par le renforcement de son programme de gestion des catastrophes</p>	3 500 000	Global	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement du personnel spécialisé (9 consultants et 9 employés pour 12 mois) • Mise à jour de la base de données FACT et RDRT ; augmentation de la participation à la formation FACT des SN moins développées ; augmentation de la participation du personnel de support financier, administratif et de soutien psychosocial à la formation FACT pour le déploiement ; achat d'équipements pour les FACT et RDRT ; • Développement et consolidation des ERU pour la gestion de camps et développement d'une ERU modulaire pour l'eau et l'assainissement avec les SN ; déploiement d'ERU télécoms, logistique et secours d'urgence avec les FACT ; • Développement d'Unités Logistiques à Dubaï et Nairobi et développement de Kuala Lumpur comme DMC. • Prépositionnement de stocks à Nairobi, Kuala Lumpur et à Dubaï, ainsi que des stocks en conteneur dans des îles du Pacifique et des Caraïbes. Extension du logiciel HLS à toutes les SN et formation à son utilisation ; upgrading et interfaçage de DMIS. Formation appropriée à et traduction de l'outil ; • Réalisation d'une évaluation pour la promotion du centre logistique comme HPC agréé par ECHO, accessible à tous les acteurs humanitaires ; amélioration des outils logistiques de prévention (CD-ROM, catalogue, site web, cartographie) ; • Formation et pilotage du personnel de la Fédération et des SN dans l'évaluation des besoins et adaptation de l'outil en fonction du feedback des utilisateurs ; développement des meilleures pratiques et d'un manuel sur la coordination dans le Mouvement et avec les autres acteurs humanitaires pendant les catastrophes naturelles ; • Renforcement de la préparation aux catastrophes dans les pays à haut risque par : mise à jour des plans d'urgence, plans de gestion des catastrophes et VCA ; • Conduite de la 2ème série d'autoévaluation des WPNS et finalisation de son analyse ; • Pilotage de l'outil d'évaluation des besoins dans 80% des opérations de réponse aux catastrophes sur les 12 mois et adaptation de l'outil au feedback des utilisateurs ; • Développement et essai des matériels de prévention communautaire et de LRRD comprenant l'intégration des composantes de réduction de risque ; • Mise à jour et simplification des SOP et développement d'un Manuel. 	IFRC
TOTAL :	3.500.000			

⁵

IFRC

7 - Evaluation

En vertu de l'article 18 du Règlement du Conseil (CE) No.1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est invitée à "évaluer régulièrement des opérations d'aide humanitaire financées par la Communauté afin d'établir si elles ont réalisé leurs objectifs et de produire des orientations pour améliorer l'efficacité des opérations ultérieures." Ces évaluations sont structurées et organisées selon les thèmes globaux et horizontaux qui font partie de la stratégie annuelle d'ECHO tels que les questions relatives à l'enfant, la sécurité du personnel humanitaire, le respect des droits de l'homme et les questions de genre. Chaque année, un programme d'évaluation indicatif est établi à la suite d'un processus consultatif. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, afin de répondre à des événements particuliers ou à des situations évolutives. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse :

http://europa.eu.int/comm/echo/evaluation/index_en.htm.

8 – Impact budgétaire sur la ligne 23.02.01

	CE (EUR)
Crédits initiaux disponibles pour 2005	476.500.000
Crédits supplémentaires	
Renforcement de la réserve d'aide d'urgence	100.000.000
Transferts	-3.500.000
Crédits totaux disponibles	573.000.000
Total exécuté à ce jour (25/07/2005)	474.337.870
Solde disponible	98.662.130
Montant total de la décision	3.500.000

Calendrier de paiement

<u>Année</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
Montant en EUR	2, 800, 000	0	700.000

DÉCISION DE LA COMMISSION
concernant
le financement d'opérations humanitaires sur le budget général de l'Union européenne pour renforcer la réponse humanitaire aux catastrophes naturelles, par aide thématique à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,
vu le Règlement du Conseil (CE) No.1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire⁶,
et notamment son article 15 paragraphe 2,

considérant que :

- (1) au cours des décennies passées, les risques naturels tels que les séismes, les sécheresses, les inondations, les tempêtes et les cyclones tropicaux, les incendies de terres incultes et les éruptions volcaniques ont causé les principales pertes de vies humaines et de moyens de subsistance et la destruction d'infrastructures économiques et sociales, ainsi que des dommages à l'environnement ;
- (2) il est estimé que 97% environ des décès liés aux catastrophes naturelles se produisent dans les pays en développement ;
- (3) l'accent dans la réponse aux catastrophes sur l'assistance humanitaire, au lieu du développement de capacités de prévention des catastrophes, absorbe des quantités substantielles de ressources qui seraient normalement allouées aux efforts de développement ; des stratégies plus efficaces de prévention pourraient épargner des millions d'euros ainsi que des milliers de vies ;
- (4) dans un contexte changeant et de plus en plus complexe, la FICR a cherché à renforcer sa capacité d'urgence et à être un partenaire plus prévisible et cohérent dans sa réponse aux catastrophes naturelles ;
- (5) une évaluation de la situation humanitaire mène à la conclusion que les opérations d'aide humanitaire devraient être financées par la Communauté pour une période de 15 mois ;
- (6) prenant en considération le budget disponible, les contributions d'autres donateurs et d'autres facteurs, un montant de EUR 3 500 000 au titre de la ligne 23.02.01 du budget général de l'Union européenne est estimé nécessaire pour renforcer la réponse humanitaire aux catastrophes naturelles, par une aide thématique à la FICR;
- (7) conformément à l'article 17 paragraphe 3 du règlement (CE) No.1257/96, le Comité d'aide humanitaire a émis un avis favorable le 22 septembre 2005.

¹⁰ JO L 163 du 2.7.1996, p. 1-6

DÉCIDE :

Article premier

1. Conformément aux objectifs et aux principes généraux de l'aide humanitaire, la Commission approuve un montant total de EUR 3 500 000 pour renforcer la réponse humanitaire aux catastrophes naturelles, par aide thématique à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), par utilisation de la ligne 23.02.01 du budget général 2005 de l'Union européenne.
2. Conformément à l'article 2 (a) du Règlement du Conseil No.1257/96, les opérations humanitaires seront mises en oeuvre aux fins de l'objectif spécifique suivant :
 - renforcement de la capacité de prévention et de réponse rapide aux catastrophes, soudaines ou non, de la FICR par renforcement de son programme de gestion des catastrophes.

Le montant total de la présente décision est alloué à cet objectif.

Article 2

1. La durée de mise en oeuvre de la présente décision sera de 15 mois maximum à compter du 1er octobre 2005.
2. Les dépenses engagées au titre de la présente décision seront éligibles à partir du 1er octobre 2005.
3. Si les opérations envisagées dans la présente décision sont interrompues pour un cas de force majeure ou toute autre circonstance comparable, la période de suspension ne sera pas prise en compte dans le calcul de la durée de mise en oeuvre de la présente décision.

Article 3

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Pour la Commission

Membre de la Commission